

L'ARCTIQUE, NOUVELLES SOURCES DE CONFLITS ?

Patrick Simon

Institut de Documentation et Recherches sur la Paix

Avec le réchauffement de la planète, l'Arctique change. La fonte des glaces va donner lieu à de nouvelles routes maritimes et bien des pays veulent prendre le contrôle de cette région ignorée pendant longtemps. Plusieurs pays s'empressent de protéger leur territoire mais d'après discussions s'annoncent. Des ressources naturelles de l'Arctique alimentent également des appétits : zones à potentiel élevé en hydrocarbures, gaz et mines, mais aussi une nouvelle route entre l'Atlantique et le Pacifique.

Actuellement, plusieurs différends existent. Il y a l'île de Hans, que le Canada et le Danemark se disputent depuis plus de trente ans; le conflit entre la Norvège et la Russie sur la délimitation de leurs frontières maritimes respectives en mer de Barents; l'affaire du détroit de Béring: S'estimant lésé de 50.000 kilomètres carrés d'eaux territoriales attribuées aux États-Unis par le traité américano-soviétique de 1990, Moscou réclame depuis dix ans sa révision. Quant à la revendication sur le pôle, le Canada a été le premier à la formuler, dès 1925. Une proclamation théorique, restée lettre morte. L'année suivante, l'URSS lui emboîtait le pas, exigeant tout le territoire compris entre ce point ultime et son propre littoral. En ratifiant, en 1997, la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, Moscou semblait accepter la règle commune de la zone économique, accordée aux États côtiers le long de leur littoral.

Pourtant cette région du globe fait déjà l'objet d'une réglementation. L'Arctique est régi par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (1982), non ratifiée par les États-Unis. Le texte fixe à 200 milles nautiques (environ 360 km) la zone économique exclusive qu'un État côtier - Canada, Danemark (Groenland), États-Unis, Norvège, Russie - contrôle le long de son littoral. Si l'un d'eux revendique des fonds marins situés au-delà, il doit démontrer, profils géologiques à l'appui, que ces derniers sont une prolongation de son propre plateau continental. Autrement, le principe de liberté en haute mer s'applique. De plus, créé en 1996 à Ottawa, le Conseil de l'Arctique coordonne la coopération pour la protection de l'environnement et le développement durable. Les États membres sont les cinq riverains, plus la Finlande, l'Islande et la Suède. Les peuples autochtones du Grand Nord y disposent de représentants permanents. Son rôle devrait s'affirmer à l'avenir.

Plusieurs pays s'organisent militairement

Le Danemark emboîte le pas à d'autres pays en annonçant cet été 2009 le renforcement de ses capacités militaires pour son secteur nordique, en faisant appel autant aux actifs de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation. Déjà, nous pouvons observer des avions de combat qui patrouille dans l'espace aérien groenlandais.

La Norvège, aussi, a acheté en 2008 des avions de chasse Lockheed F-35 aptes à combattre en Arctique. Début janvier 2009, le secrétaire général de l'OTAN Jaap de Hoop Scheffer a fait savoir que l'Alliance avait besoin d'une présence militaire en Arctique.

De son côté la Russie a déjà déployé de nouveaux brise-glaces plus perfectionnés pour tracer la route du nord du globe et renforcé elle aussi ses capacités militaires en mettant sur pieds des forces spéciales, en installant dans cette zone des bombardiers à grand rayon d'action. Déjà en février 2007, le chef d'État-major général russe, le général Nikolai Makarov avait déclaré que la Russie fournirait une réponse

adéquate aux tentatives de militarisation de l'Arctique. «Le rôle principal reviendra aux sous-marins nucléaires qui sont le noyau des forces stratégiques navales du pays». Le 27 mars 2009, La Russie annonce la création d'ici 2020 d'un groupement de troupes dans l'Arctique en vue de protéger ses intérêts économiques et politiques dans cette région.»¹.

"Mais il n'est pas question de militariser l'Arctique. L'accent est mis sur la création d'un système actif de protection côtière, une mise en place prioritaire de l'infrastructure frontalière dans la zone arctique de la Fédération de Russie (...), ainsi que sur le maintien d'un groupement nécessaire de troupes conventionnelles des Forces armées", a expliqué le porte-parole

Pour mettre en œuvre sa stratégie, la Russie se fixe un calendrier en trois étapes. La première, de 2008 à 2010, doit déterminer «les frontières de la Russie dans l'Arctique au moyen d'études géologiques et géographiques». La seconde, de 2011 à 2015, doit conduire à la reconnaissance internationale des frontières dans l'Arctique. Enfin, la troisième étape, de 2016 à 2020, doit faire de l'Arctique «la base stratégique des ressources» naturelles de la Russie.

Quant au Canada, il déploie aussi de nouvelles structures militaires dans l'Arctique et dit haut et fort tout l'intérêt de son espace qu'il veut protéger. En 2007, le gouvernement décide de faire construire de six à huit navires de guerre d'une longueur de 100 mètres, seulement capables de naviguer dans l'Arctique pendant l'été. Ces navires seraient armés et capables d'accueillir les nouveaux hélicoptères maritimes Cyclone CH-148 que la Défense nationale a commandés en 2004. Rappelons que le Cyclone CH-148 est un hélicoptère militaire et non civil, capable de transporter des troupes avec un énorme rayon d'action et même de lutter contre les sous-marins. Le Canada aurait donc de six à huit navires de guerre pour assurer notre souveraineté et bloquer le passage à un éventuel ennemi.²

Aujourd'hui, l'Arctique canadien comprend le Yukon (30 700 habitants), les Territoires du Nord-Ouest (42 100 habitants), et le Nunavut (27 700 habitants), nouvellement créé le 1er avril 1999. Mais selon le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), le Nord canadien est d'abord et avant tout la patrie des communautés autochtones. La problématique de la souveraineté en sera donc un élément conflictuel.

Bien sûr, il n'est pas nouveau que le nord du Canada soit fortement militarisé, puisqu'à partir des années 1950 il fait l'objet d'une surveillance continue dans le cadre du Système de Défense aérien de l'Amérique du Nord (le NORAD). Selon Jules Dufour³, en voici les principaux éléments :En 1958, les États-Unis, mettaient en place un système d'alerte avancé appelé Ligne DEW (Distant Early Warning) correspondant à 70 stations Radar distribuées d'est en ouest sur une distance de 3000 kilomètres. Ce système de défense pouvait compter sur plus de 1 600 chasseurs intercepteurs et on le percevait alors comme un rideau de protection (Canada, 2004. Au cours des années 1960, le système a été réduit à 31 stations et 500 chasseurs

En 1985, au Sommet de Québec, le Président Reagan et le Premier ministre Mulroney signent l'Entente canado-américaine sur la modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord. C'est l'entrée en scène de l'Initiative de défense stratégique ou Bouclier spatial. Le système de défense va être désormais assuré à partir de l'espace au moyen de missiles guidés par des satellites (CBC). En somme, le Nord du Canada a été placé sous la juridiction de la Défense nationale

Jules Dufour rapporte récemment que «Le gouvernement canadien vient d'annoncer la construction de nouveaux navires de patrouille armés pour l'Arctique et d'un port en eau profonde dans l'extrême nord afin de défendre la souveraineté du pays. Il commandera la construction au Canada de huit navires

¹ Selon un porte-parole du Conseil de sécurité de la fédération russe. <http://fr.rian.ru/world/20090327/120767987.html>

² Information recueillie dans le journal Le Devoir, édition du 10 août 2007.

³ Jules Dufour, Ph.D., est Professeur émérite à l'Université du Québec à Chicoutimi, Président de l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU) /Section Saguenay-Lac-Saint-Jean, Membre du cercle universel des Ambassadeurs de la Paix, Membre chevalier de l'Ordre national du Québec.

extracôtiers de classe polaire 5 conçus pour l'Arctique. Mais selon un expert de la Chaire Raoul Dandurand, Joël Plouffe, spécialiste de l'Arctique, en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM et Michael Byers, professeur en géopolitique internationale à l'Université de la Colombie-Britannique, « Le gouvernement aurait dû s'en tenir à sa première idée, soit de procéder à l'achat de brise-glaces capables de patrouiller le détroit à longueur d'année. On parle d'un dégel partiel du passage du Nord Ouest en 2030 ou en 2050. Il y a aura de la grosse glace pendant encore des décennies! Ce n'est pas le temps d'acheter des bateaux polyvalents, on fera ça dans 25 ans. En attendant, les Américains et les Russes vont toujours être mieux équipés que nous pour patrouiller notre territoire! soutient Michael Byers ».

Par ailleurs, les États-Unis contestent les limites du territoire canadien dans l'Arctique, se prétendant les seuls à pouvoir sécuriser une zone tampon entre l'Ex-URSS et l'Amérique du Nord. Mais le Canada persiste et se lance dans une nouvelle stratégie. «Quand il s'agit de défendre notre souveraineté dans l'Arctique, le Canada a un choix: soit l'exercer, soit la perdre...Et soyons clairs, notre gouvernement entend l'exercer...parce que l'Arctique canadien est au cœur de notre identité en tant que nation nordique»⁴

Faire de l'Arctique une zone de développement durable et une zone de paix

Faut-il rappeler qu'il existe déjà un accord international ? En 1959, une douzaine de pays signaient le Traité sur l'Antarctique, qui avait pour tout premier objectif de faire en sorte que ce continent soit employé exclusivement à des fins pacifiques et ne devienne ni le théâtre ni l'enjeu de différends internationaux. Ce traité n'a pas éliminé les revendications territoriales des pays signataires, mais seules les activités pacifiques y sont permises. Ce traité n'a jamais été violé à ce jour.

Le développement durable de l'Arctique ne peut être assuré que par l'enclenchement d'un véritable processus de démilitarisation et par la coopération pour le développement de l'économie des peuples qui l'habitent. Des parcs pourraient recevoir le statut international des parcs pour la paix tel que proposé par l'Union mondiale pour la nature (UICN).

Le monde circumpolaire pourrait devenir une «zone de paix» selon le concept développé pour l'Océan indien et adopté par l'AG des Nations Unies, en décembre 1971. Selon les Nations Unies, avec l'application de ce concept il y a interdiction d'entrée d'armes nucléaires dans la zone ou leur retrait le cas échéant, la fermeture des installations militaires et l'interdiction de toute manifestation de puissance militaire.

En conclusion, il importe que la société civile de tous les pays concernés fassent preuve de vigilance et rappellent à leur gouvernement les engagements déjà mis en place pour sauvegarder une région très fragile et qui peut avoir des conséquences pour la terre entière.

Juillet 2009

⁴ Déclaration du Premier ministre canadien Stephen Harper, Journal le Devoir, le mardi 10 juillet 2007, p. A3).